

RAPPORT SUR LE RATTACHEMENT DES POPULATIONS

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Agence internationale sur l'énergie atomique	AEA	RSN	0	0	N	N	0		
Bibliothèque du Parlement	LIB	LIB	6	3	S	S	0	Créée en 1871.	
Bureau d'examen des répercussions environnementales	EIR	IAN	6	0	N	S	0	Créée en 1984.	
Bureau de l'Administrateur de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution causée par les navires	SSO	MOT	6	0	N	N	0	Créée en 1989.	
Bureau de la protection des obtentions végétales	BRO	AGR	6	0	S	S	0	Créée sous la Loi C-15 (34/2) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 07/05/90. Notez: Le code 1 sous la LRTFP est enlevé. Le Bureau de la protection des obtentions végétales fait partie de AGR.	
Bureau de la régie interne de la Chambre des communes	BIE	HOC	6	0	N	S	0	Créée en 1985. La Loi C-13 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 29 octobre 1997, modifie la composition du Bureau de la régie interne de la Chambre des communes de façon que tous les partis officiellement reconnus y sont représentés. Sanction royale: le 27 novembre 1997.	
Bureau des députés de la Chambre des communes (employés)	MPS	SCH	6	0	S	S	0		

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Bureau du commissaire du centre de la sécurité des télécommunications	SRT	DND	5	0	S	S	0	Créée par décret du C.P. 1996-899 en date du 19 juin 1996, en vertu de la partie II de la Loi sur les enquêtes. Le décret du C.P. 1996-1491, en date du 24 septembre 1996, inscrit cette organisation à l'Annexe I.1 de la LAF. Correction à la LLO -- Le Bureau du commissaire du centre de la sécurité des télécommunications étant considéré un ministère aux fins de la LGFP, il tombe sous la définition d'institution fédérale en vertu de la LLO, et est donc assujetti à la LLO.	
Bureau du commissaire du Nunavut	OCN	IAN	0	3	S	S	1	Créée sous la Loi C-132 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 4 juin 1993. Sanction royale: le 10 juin 1993. Correction au code de la LRTFP selon l'Annexe à la Loi.	
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	ESN	SEN	6	3	S	S	0	La Loi C-34 (37/2), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 1er octobre 2003, crée ce bureau. Le conseiller sénatorial en éthique est nommé par le gouverneur en conseil par commission sous le grand sceau, après consultation du chef de chacun des partis reconnus au Sénat et après approbation par résolution du Sénat. N'a pas reçu la Sanction royale dû à la prorogation de la 37/2 législature. Ré-introduite sous la Loi C-4 (37/3). Réimpression du projet de loi C-34 de la deuxième session de la trente-septième législature, tel qu'adopté en troisième lecture par la Chambre des communes le 1er octobre 2003. La Loi C-4 (37/3), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 11 février 2004, constitue ce bureau. Sanction royale: le 31 mars 2004. Le décret du C.P. 2004-0655 fixe au 17 mai 2004 la date d'entrée en vigueur des articles 4 à 37 (concerne le commissaire à l'éthique) de cette Loi (C-4), soit chapitre 7 des lois du Canada (2004). Le décret du C.P. 2005-0273 fixe au 1er avril 2005 la date d'entrée en vigueur de l'article 2 (concerne le conseiller sénatorial en éthique) de cette Loi (C-4), soit chapitre 7 des lois du Canada (2004).	
Bureau du Juge-arbitre Loi sur l'assurance-chômage	OOU	REH	6	0	S	S	0		

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Bureau du Leader de l'opposition à la Chambre des communes (employés)	OOH	SCH	6	0	S	S	0		
Bureau du Leader de l'opposition au Sénat (employés)	OOS	OOS	6	0	S	S	0		
Bureau du Leader du gouvernement (employés)	OGH	SCH	6	0	S	S	0		
Bureau du Leader du gouvernement au Sénat (employés)	OLS	OLS	6	0	S	S	0		
Bureau du Vice-premier ministre (employés)	ODP	ODP	6	0	S	S	0		
Cabinet du Premier ministre (employés)	OPM	OPM	6	0	S	S	0		
Cabinets ministériels (employés)	OOM	SCH	6	0	S	S	0		
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	OCC	MLL	2	0	S	S	1	Créée en 1978. Le décret du C.P. 1993-1462 désigne le ministre de EIC comme ministre responsable. Le décret du C.P. 1998-2029 désigne le ministre du Travail comme ministre responsable et abroge le décret du C.P. 1993-1462. Le décret du C.P. 2004-0875 charge le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences de l'administration du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour l'application de la Loi sur la gestion des finances publiques; et abroge le décret C.P. 1998-2029; à compter du 20 juillet 2004. Le décret du C.P. 2004-1194 charge le ministre du Travail de l'application de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.	
Centre culturel canadien à Paris	CUL	EXT	6	0	N	N	0		

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Chambre des communes (employés)	HOC	SCH	6	3	S	S	0	Créée en 1867.	
Comité consultatif canadien du multiculturalisme	CMM	PCH	6	0	N	S	1		
Comité consultatif canadien sur la télédétection	CSR	RSN	6	0	N	S	0		
Comité consultatif d'experts pour le traitement des douleurs chroniques intenses	EXP	REH	6	0	N	S	0		
Comité consultatif de l'agence canadienne d'inspection des aliments	BIC	AGR	6	0	N	S	0	La Loi C-60 (35/2), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 12 février 1997, crée ce comité consultatif. Sanction royale: le 20 mars 1997.	
Comité consultatif de l'Atlantique	AAC	DFO	6	0	N	S	0	Les membres sont nommés par le Ministre.	
Comité consultatif de l'espace	SAB	DUS	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-16 (34/2) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 15/12/89. Les membres sont nommés par le GEC.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Comité consultatif de la Bibliothèque et Archives du Canada	BAC	PCH	6	0	N	S	1		<p>La Loi C-36 (37/2), telle qu'adoptée par la Chambre des communes, le 28 octobre 2003, permet au ministre de constituer un comité consultatif qu'il charge de conseiller l'administrateur général sur la façon de faire connaître le patrimoine documentaire aux Canadiens et à quiconque s'intéresse au Canada, et le rendre accessible.</p> <p>N'a pas reçu la Sanction royale dû à la prorogation de la 37/2 législature. Ré-introduite sous la Loi C-8 (37/3). Réimpression du projet de loi C-36 de la deuxième session de la trente-septième législature, tel qu'adopté en troisième lecture par la Chambre des communes le 28 octobre 2003.</p> <p>La Loi C-8 (37/3), tel qu'adoptée par la Chambre des communes le 11 février 2004, constitue ce comité.</p> <p>Sanction royale: le 22 avril 2004.</p> <p>Le décret du C.P. 2004-0731 fixe au 21 mai 2004 la date d'entrée en vigueur de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada.</p> <p>Le décret du C.P. 2004-0732 charge la ministre du Patrimoine canadien de l'application de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada.</p>
Comité consultatif de la Commission canadienne des affaires polaires	APC	IAN	6	0	N	S	0		Créée sous la Loi C-72 (34/2) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 14/12/90.
Comité consultatif de la Commission canadienne du lait	CDA	AGR	6	0	N	S	1		Créée en 1966.
Comité consultatif de la Commission des relations de travail dans la fonction publique	RAC	PCH	6	0	N	S	Z	Y	<p>La Loi C-25 (37/2), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 3 juin 2003, établit ce comité consultatif.</p> <p>Le comité est formé d'au plus douze membres, dont le président de celui-ci, nommés par le ministre.</p> <p>Le nombre des membres qui représentent les fonctionnaires doit être égal à celui des membres qui représentent l'employeur.</p> <p>Sanction royale: le 7 novembre 2003.</p> <p>Le décret du C.P. 2005-278 charge le ministre du Patrimoine canadien de l'application de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.</p>

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Comité consultatif de la Fondation canadienne des relations raciales	RFC	PCH	6	0	N	N	0	Créée sous la Loi C-63 (34/2) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 14/12/90. Les membres sont nommés par le Conseil. Le décret du C.P. 1996-1638 fixe au 28 octobre 1996 date d'entrée en vigueur de cette Loi (C-63).	
Comité consultatif de la Gendarmerie royale du Canada	PPC	TBD	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-55 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 18/06/92.	
Comité consultatif de la Loi sur la pension de la Fonction publique	ACS	TBD	6	0	N	S	0	Créée en 1953. Les membres sont nommés par le GEC.	
Comité consultatif de la sécurité ferroviaire	RSC	MOT	6	0	N	S	0		
Comité consultatif de la statistique du travail	AST	DUS	6	0	N	S	0		
Comité consultatif des Forces canadiennes	FPA	TBD	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-55 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 18/06/92.	
Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes.	SOD	DUS	0	0	N	S	0	La Loi C-4 (35/2), Loi modifiant la Loi sur le Conseil canadien des normes, telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 18 juin 1996, constitue ce comité. Sanction royale: le 22 octobre 1996.	
Comité consultatif des provinces et territoires	PCT	DUS	6	0	N	S	0	La Loi C-4 (35/2), Loi modifiant la Loi sur le Conseil canadien des normes, telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 18 juin 1996, constitue ce comité. Sanction royale: le 22 octobre 1996.	
Comité consultatif du Pacifique	PAC	DFO	6	0	N	S	0		

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Comité consultatif national de la Loi sur la protection de l'environnement, 1999.	CEP	DOE	6	0	N	S	0		Créée en 1988 sous le nom de Comité consultatif de la Loi sur la protection de l'environnement. La Loi C-32 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 1er juin 1999, remplace la Loi sur la protection de l'environnement par la Loi sur la protection de l'environnement, 1999, ainsi que le comité consultatif par le comité consultatif national. Sanction royale: le 14 septembre 1999.n
Comité consultatif national sur la biotechnologie	NBX	MST	6	0	N	S	0		
Comité consultatif national sur les armes à feux	NIX	SOL	6	0	N	S	0		
Comité consultatif national sur les innovations	NIA	REH	6	0	N	S	0		Établie en février 1986. Les membres sont nommés par le Ministre.
Comité consultatif national sur les statistiques sur l'éducation	NES	DUS	6	0	N	S	0		
Comité consultatif pour les réseaux de centres d'excellence	ACN	MST	6	0	N	S	0		Les membres sont nommés par le Ministre.
Comité consultatif sur l'administration de la stabilisation du grain de l'Ouest	ASG	AGR	6	0	N	S	0		Créée en 1976 sous la Loi C-132, 33ième Parlement. Les membres sont nommés par le GEC.
Comité consultatif sur l'apprentissage	ADA	CSD	6	0	N	S	0		Le décret du C.P. 2005-0001, daté du 06 janvier 2005, annonce la création du Comité consultatif sur l'apprentissage qui sera composé de cinq membres. Le Comité consultatif sur l'apprentissage présentera son rapport final à la fin de septembre 2005.
Comité consultatif sur l'environnement canadien	CEA	DOE	6	0	N	S	0		Créé en mars 1972. C'est un organisme indépendant.

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Comité consultatif sur l'industrie	IAC	EXT	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur l'industrie pétrolière	PIA	RSN	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce	AFM	DFO	6	0	N	S	1	Créée en 1984.	
Comité consultatif sur la Commission canadienne du blé	CWA	TBD	0	0	N	S	3	Le décret du C.P. 1997-821 désigne le Ministre des Ressources naturelles comme ministre compétent. Le décret du C.P. 2002-32 en date du 15 janvier 2002 nomme le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, comme ministre de tutelle. Le décret du C.P. 2002-901, en date du 30 mai 2002, désigne le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux comme ministre de tutelle. Le décret du C.P. 2003-2096 nomme le président du Conseil du Trésor de l'application de la Loi sur la Commission canadienne du blé et ministre de tutelle aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques, à compter du 12 décembre 2003.	
Comité consultatif sur la petite entreprise	SBC	DUS	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur la propriété intellectuelle	IPA	DUS	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur la protection des obtentions végétales	ACP	AGR	6	0	N	N	0	Créée en 1990 sous la Loi C-15 (34/2) . Les membres sont nommés par le Ministre.	
Comité consultatif sur la radio protection	ACR	RSN	6	0	N	S	0	Établie en 1979 sous la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. S.R.1985 c.A-19 s.8.	
Comité consultatif sur la rémunération des exécutifs	AGE	OPM	6	0	N	S	0	Les membres sont nommés par le Ministre.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Comité consultatif sur la science et la technologie	NAB	OPM	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur la sécurité	SAC	SOL	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur la sécurité nucléaire	ACY	RSN	6	0	N	S	0	Établie en 1980 sous la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, S.R.1985 c.A-19, s.8.	
Comité consultatif sur la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses	PST	MOT	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-45 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 11 juin 1992.	
Comité consultatif sur la société du crédit agricole	FCA	AGR	6	0	S	S	1	Créée en 1959.	
Comité consultatif sur le Cap-Breton	CBA	DUS	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur le commerce extérieur	ITA	CTI	6	0	N	S	0	Ratt. Min. changé de MSI à CTI.	
Comité consultatif sur le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	APP	SHC	6	0	N	S	1		
Comité consultatif sur le fonctionnement d'un régime compensatoire	CAR	TBD	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-55 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 18 juin 1992. Les membres sont nommés par le GEC.	
Comité consultatif sur le rétablissement agricole des Prairies	PFC	AGR	6	0	N	S	1		
Comité consultatif sur le SIDA	ACA	REH	6	0	N	S	0	Les membres sont nommés par le Ministre.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Comité consultatif sur le système de comptabilité nationale	SNA	DUS	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur les criminels dangereux	DCC	SOL	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur les eaux de l'Arctique	AWA	IAN	6	0	N	S	0		Créée en 1976.
Comité consultatif sur les forêts	FAC	RSN	6	0	N	N	0		Créée sous la Loi C-29 (34/2). Les membres sont nommés par le Ministre.
Comité consultatif sur les institutions financières	ACF	MSF	6	0	N	S	0		Créée en 1987.
Comité consultatif sur les politiques générales relatives au transport des marchandises dangereuses	TDG	MOT	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur les produits chimiques toxiques	TCP	DOE	6	0	N	S	0		
Comité consultatif sur les voyageurs	TAC	NAR	6	0	N	S	0		
Comité d'arbitrage de la Loi sur l'Office national de l'énergie	NBA	RSN	6	0	N	S	0		Créée en 1959.
Comité d'arbitrage sur les pipe-lines	PIP	RSN	6	0	N	S	0		
Comité d'étude des répercussions environnementales	EIS	IAN	6	0	N	S	0		Créée en 1984.

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Comité de liaison technique sur la recherche et le développement	ITL	NAR	6	0	N	S	0		
Comité de surveillance du bureau de l'inspecteur général du service canadien de renseignements de sécurité	OIG	PSP	6	0	N	S	1	Ratt. Min. changé de SOL à PSP.	
Comité des placements de la Fondation canadienne des relations raciales	FIC	PCH	6	0	N	N	0	Créée sous la Loi C-63 (34/2) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 14/12/90. Les membres sont nommés par le GEC. Le décret du C.P. 1996-1638 fixe au 28 octobre 1996 date d'entrée en vigueur de cette Loi (C-63). Le projet de Loi C-44 (36/1) propose d'abroger ce comité. (Loi pas adoptée due à la prorogation de la (36/1) session parlementaire). Correction: N'est pas assujettie à la LPFP.	
Comité directeur sur la prospérité	SGP	DUS	6	0	N	S	0	Créée sous le décret du C.P. 1992-219 daté du 06/02/92 tel qu'autorisé à la Section 17 de la Loi du ministère IST. Les membres sont nommés par le GEC.	
Comité du surintendant des institutions financières	CSF	FIN	6	0	N	S	1		
Comité mixte de gestion de la pêche	FJM	DFO	6	0	N	S	0	Créée en 1984.	
Comité national canadien de conférence mondiale sur l'énergie	WEC	RSN	6	0	N	S	0		
Comité permanent canadien des noms géographiques	CGN	RSN	6	0	N	N	0	Créée en 1897 par décrets du C.P. 1897-3324; C.P. 1948-2331; C.P. 1964-1519; C.P. 1969-1458; et C.P.. 1990-549.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Comité supérieur du transport des grains	SGT	MOT	6	0	N	S	0		
Comités associés du Conseil national de recherches	ACX	MST	6	0	S	S	1		
Comités consultatifs de la Commission de la Capitale Nationale sur les arts, études techniques et biens immobiliers	NCA	SVC	6	0	N	S	0		
Comités consultatifs du Conseil canadien des normes	SAE	DUS	6	0	S	S	1	Créée en 1970. Décret du C.P. 1993-1463 désigne le ministre de IST comme ministre responsable. La Loi C-4 (35/2), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 18 juin 1996, modifie le Conseil canadien des normes. Sanction royale: le 22 octobre 1996.	
Comités consultatifs sur l'Industrie, les Sciences et la Technologie	ACI	DUS	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-3 (34/2). Les membres sont nommés par le GEC.	
Comités consultatifs sur la Loi fédérale sur les hydrocarbures	CPX	RSN	6	0	N	S	0	Créée en 1986.	
Comités permanents de la Chambre des communes	SCH	HOC	6	0	N	S	0		

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Commissariat à l'éthique	ETH	HOC	6	3	S	S	0		<p>La Loi C-34 (37/2), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 1er octobre 2003, crée ce commissariat.</p> <p>Le commissaire à l'éthique est nommé par le gouverneur en conseil par commission sous le grand sceau, après consultation du chef de chacun des partis reconnus à la Chambre des communes et après approbation par résolution de la Chambre.</p> <p>N'a pas reçu la Sanction royale dû à la prorogation de la 37/2 législature. Ré-introduite sous la Loi C-4 (37/3). Réimpression du projet de loi C-34 de la deuxième session de la trente-septième législature, tel qu'adopté en troisième lecture par la Chambre des communes le 1er octobre 2003.</p> <p>La Loi C-4 (37/3), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 11 février 2004, constitue ce commissariat.</p> <p>Sanction royale: le 31 mars 2004.</p> <p>Le décret du C.P. 2004-0655 fixe au 17 mai 2004 la date d'entrée en vigueur des articles 4 à 37 (concerne le commissaire à l'éthique) de cette Loi (C-4), soit chapitre 7 des lois du Canada (2004).</p> <p>Le décret du C.P. 2005-0273 fixe au 1er avril 2005 la date d'entrée en vigueur de l'article 2 (concerne le conseiller sénatorial en éthique) de cette Loi (C-4), soit chapitre 7 des lois du Canada (2004).</p>
Commission canadienne d'examen des exportations des biens culturels	PER	PCH	6	0	N	S	1		Créée en 1977.
Commission crie-naskapie	CNC	IAN	6	0	N	S	0		<p>Créée en 1984.</p> <p>La Commission est composée d'au plus trois membres nommés par le Gouverneur en conseil sur recommandation de l'Administration régionale Cree et de la bande naskapie.</p>
Commission d'appel des pensions	CPE	CSD	6	0	N	S	1		<p>Créée en 1965.</p> <p>La Commission est composée de 10 juges nommés par le GEC.</p> <p>Ratt. Min. changé de REH à CSD.</p>
Commission d'appel du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	HMA	SHC	6	0	N	S	1		<p>Créée en 1987.</p> <p>Aucun membre n'a été nommé.</p>

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Commission d'appel sur la Société du crédit agricole	FCB	AGR	6	0	N	S	0		Créée sous autorité de la Société du Crédit Agricole, arrêt général no.1 s.33, mai 1987.
Commission d'enquête sur le programme des commandites et les activités publicitaires	SPC	OPM	5	0	S	S	0		Le décret du C.P. 2004-0164 en date du 8 mars 2004, désigne la Commission d'enquête sur le programme des commandites et les activités publicitaires comme ministère pour l'application de la LAF et le premier ministre comme ministre compétent.
Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar	MAR	OPM	5	0	S	S	0		Nommée par décret du C.P. 2004-0072 en date du 12 février 2004 - désignant la Commission comme ministère pour l'application de la Loi sur la gestion des finances publiques, et nommant le premier ministre comme ministre responsable de l'administration de cette Commission. Prévision de soumission d'un rapport pour le 31 mars 2006.
Commission d'enquête sur un système national intégré de transport interurbain des voyageurs	NIT	MOT	6	0	N	N	0		Créée par décret du C.P. 1989-2096.
Commission d'épreuves professionnelles	TTB	DND	6	0	N	S	0		Créée en 1967.
Commission d'évaluation environnementale	EAP	DOE	6	0	N	S	0		Créée sous la Loi C-13 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 19/03/92.
Commission d'examen de la loi sur les transports nationaux	TRV	OPM	6	0	S	S	1		Créée par décret du C.P. 1992-293. Correction sous la LRTFP. Ne fait pas partie de LRTFP.

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Commission d'examen de la rémunération des juges fédéraux	CJB	JUS	0	0	N	S	0	La Loi C-37 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes, le 11 juin 1998, établit cette commission. La Commission est composée de trois personnes nommées par décret du GEC. La Commission commence ses travaux le 1er septembre 1999 et remet un rapport faisant état de ses recommandations au ministre de la Justice du Canada dans les neuf mois qui suivent. Elle refait le même exercice, dans le même délai, à partir du 1er septembre tous les quatre ans par la suite. Sanction royale: le 18 novembre 1998.	
Commission d'examen du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	HMB	SHC	6	0	N	S	1	Aucun membre n'a été nommé.	
Commission d'indemnisation des marins marchands	MSX	MLL	6	0	N	S	1	Créée en 1946. Ratt. Min. changé de REH à MLL.	
Commission d'ingénieur permanent sur le traité de la rivière Columbia	CRT	RSN	6	0	N	N	0	Créée en 1964.	
Commission de contrôle du lac des Bois	LWC	DOE	6	0	N	N	0	Créée en 1921.	
Commission de frontière Alberta-Colombie Britannique	BAB	RSN	6	0	N	S	0	Créée par décret du C.P. 1950-691. Représentants fédéraux sont des employés d'Énergie, Mines et Ressources	
Commission de frontière Alberta-Territoires du Nord-Ouest	ANT	RSN	6	0	N	S	0	Créée par décrets du C.P. 1950-692 et 1963-1118. Représentants fédéraux sont des employés d'Énergie, Mines et Ressources.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Commission de frontière Colombie Britannique-Yukon-Territoires du Nord-Ouest	BNY	RSN	6	0	N	S	0		Créée par décrets du C.P. 1943-5355 et 1969-786. Représentants fédéraux sont des employés d'Énergie, Mines et Ressources
Commission de l'assurance-emploi du Canada	CEI	CSD	2	0	S	S	1	Y	Créée en 1977 sous le nom Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration. Composée d'un Président et de deux commissaires nommés par le GEC. Le projet de Loi C-96 (35/1) propose de continuer cette commission sous le nom de Commission de l'assurance-emploi du Canada, composée de quatre commissaires nommés par le GEC. La Loi C-11 (35/2) imprimée, conformément à un ordre adopté le 4 mars 1996, dans le même état où était le projet de Loi C-96 (35/1) a été adoptée par la Chambre des communes le 23 avril 1996. Sanction royale: le 29 mai 1996. Le décret du C.P. 1996-1143 fixe au vendredi 12 juillet 1996 la date d'entrée en vigueur de cette Loi. Le décret du C.P. 2004-0878 charge le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences de l'administration de la Commission de l'assurance-emploi du Canada; et abroge le décret C.P. 1984-2868; à compter du 20 juillet 2004. La Loi C-23 (38/01), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 1er juin 2005, maintien la Commission. Sanction royale: le 20 juillet 2005.
Commission de la sécurité dans les mines de charbon	CMS	REH	6	0	N	S	0		Créée en 1990. Commissaires nommés à titre inamovible par le ministre.
Commission de révision de la Loi sur la protection de l'environnement, 1999	CEB	DOE	6	0	N	S	0		Créé en 1988 sous la Loi sur la protection de l'environnement. La Loi C-32 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 1er juin 1999 constitue la commission de révision. Sanction royale: le 14 septembre 1999.
Commission de révision des lois	SRC	JUS	6	0	S	S	2		Créée en 1965. Les employés sont rapportés par le Ministère de la Justice (JUS).
Commission des autochtones de l'Ontario	ICO	IAN	6	0	N	S	0		Créée en 1978. Le décret du C.P. 1995-550 reconduisant le rôle et les tâches du 1er avril 1995 au 31 mars 2000.

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Commission des champs de bataille nationaux	NBC	DOE	2	3	S	S	1	Créée en 1908. Décret du C.P. 1993-1452 nomme le ministre du SEC ministre de tutelle. Décret du C.P. 1993-1979 charge le ministre des Communications de l'administration de la Commission des champs de bataille nationaux aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques. La Loi C-7 (38/01), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 26 novembre 2004, remplace le ministre responsable étant le ministre du Patrimoine canadien pour le ministre responsable de L'Agence Parcs Canada, qui est présentement le ministre de l'Environnement. Sanction royale: le 24 février 2005.	
Commission des lieux et monuments historiques du Canada	HSM	DOE	6	0	N	S	1	Créée en 1953. La Loi C-7 (38/01), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 26 novembre 2004, remplace le ministre responsable étant le ministre du Patrimoine canadien pour le ministre responsable de L'Agence Parcs Canada, qui est présentement le ministre de l'Environnement. Sanction royale: le 24 février 2005.	
Commission des pêcheries des Grands Lacs	GLF	DFO	6	0	N	N	0	Créée en 1955.	
Commission des réclamations étrangères	FNC	EXT	6	0	S	S	0	Créée en 1970.	
Commission du libre-échange	FTC	CTI	6	0	S	S	1	Mise en oeuvre sous la Loi C-115 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 27 mai 1993. La section canadienne du secrétariat apparaît dans la Section 2, LRTPF. Correction : D'après le Secteur des Sociétés d'État, cette organisation n'est pas une société d'État. Ratt. Min. changé de MSI à CTI.	
Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique	PAS	DFO	6	0	N	N	0	Créée en 1957. Section canadienne. Le 15 août 1986 cessée d'être en vigueur.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Commission internationale des pêches du Pacifique nord	INP	DFO	6	0	N	N	0	Créée en 1953.	
Commission internationale du flétan du Pacifique	IPH	DFO	6	0	N	N	0	Créée en 1923. Section Canadienne.	
Commission internationale pour la conservation des thonides de l'Atlantique	IAT	DFO	6	0	N	N	0	Créée en 1968. Section canadienne.	
Commission pour l'esprit sportif	FPC	MSA	6	0	N	S	0	Établie en 1986. Membres nommés par le Ministre.	
Commission sur la délimitation des limites des circonscriptions électorales	EBC	PCO	6	0	N	S	0	Créée en 1965.	
Commission sur les revendications des autochtones	ICC	IAN	5	0	S	S	0	Créée par décret du C.P. 1991-1329 daté du 15/07/91 sous le nom de Commission des revendications particulières des Indiens. Le décret du C.P. 1991-1755 désigne La Commission des revendications particulières des Indiens comme ministère aux fins de l'application de la LAF. Le décret du C.P. 2004-0858 modifie le décret C.P. 1991-1775 en désignant le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien comme ministre chargé de l'administration de la Commission des revendications particulières des Indiens, à compter du 20 juillet 2004. Corrections: LAF indiquait 6, corriger à 5 et LAIP indiquait 1 et est 0.	
Commission sur les subventions au développement régional	RDI	DUS	6	0	N	S	1	Créée en 1974. Inactive depuis 1983.	
Conseil canadien de la magistrature	CJC	JUS	6	0	N	S	0	Créée en 1971.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Conseil canadien des ministres de l'environnement	CRE	DOE	0	3	S	N	0		Constituée en corporation en 1964 sous le nom de Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement. En 1989, le nom fut changé à Conseil canadien des ministres de l'environnement. Correction à la LAF et LLO: non-assujetti.
Conseil canadien du statut de l'artiste	CAS	PCH	6	0	N	S	0		Créée sous la Loi C-7 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 11/06/92. La Loi C-53 (35/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 15 décembre 1994, change le ministre responsable.
Conseil canadien sur le développement social	CCS	JUS	0	0	N	N	0		
Conseil consultatif de développement du Nord de l'Ontario	NOA	DUS	6	0	N	S	0		Créée en 1987.
Conseil consultatif de la Commission du droit du Canada	LAD	JUS	6	0	N	S	0		Le projet de Loi C-106 (35/01) propose d'établir ce conseil consultatif. La Loi C-9 (35/02) imprimée, conformément à un ordre adopté le 4 mars 1996, dans le même état où était le projet de Loi C-106 (35/01), a été adoptée par la Chambre des communes le 27 mars 1996. Sanction royale: le 29 mai 1996. Le décret du C.P. 1997-619 fixe au 21 avril 1997 la date d'entrée en vigueur de cette Loi.
Conseil consultatif de la machinerie et de l'équipement	MEB	NAR	6	0	N	S	0		Créée en 1968.
Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans	FRB	DFO	6	0	N	S	0		Créée en 1979. La Loi C-65 (35/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 22 juin 1995, permet au Ministre de liquider le Conseil consultatif. Aussi la LRTFP, la LAIP et LEFP sont modifiées par suppression de FRB. Le décret du C.P. 1995-1840 fixe le mercredi, 1er novembre 1995, la date d'entrée en vigueur de la Loi sur l'organisation du gouvernement.
Conseil consultatif du régime de pensions du Canada	CPA	REH	6	0	N	S	0		Créée en 1986. Les membres sont nommés par le GEC.

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Conseil consultatif national de la Condition physique et du Sport amateur	NAS	PCH	6	0	N	S	0	Créée en 1953. La Loi C-65 (35/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 22 juin 1995, permet au Ministre de liquider ce conseil. Le décret du C.P. 1995-1840 fixe le mercredi, 1er novembre 1995, la date d'entrée en vigueur de la Loi sur l'organisation du gouvernement.	
Conseil consultatif national de la formation maritime	NAM	MOT	6	0	N	S	0		
Conseil consultatif national du ministère pour CANMET	CAC	RSN	6	0	N	N	0	Créée en 1987. Les membres sont nommés par le Ministre.	
Conseil consultatif national sur le troisième âge	NAA	SHC	6	0	N	S	0	Créé en 1980. Correction au Ratt. Min. de REH à SHC.	
Conseil consultatif provincial	PAB	DVA	6	0	N	S	0		
Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs	GLS	EXT	6	0	N	N	0	Créée en 1978.	
Conseil consultatif sur l'adaptation	AAD	DUS	6	0	N	S	0	Créée en 1987. Les membres sont nommés par le GEC. Fin du mandat prévue pour août 1989.	
Conseil consultatif sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	ABA	SEN	6	0	N	S	1	Créée en 1988 sous la Loi C-103 (33/2). Les membres sont nommés par le Ministre.	
Conseil consultatif sur les langues officielles	ACL	OPM	6	0	N	S	0	Les membres sont nommés par le Ministre.	
Conseil d'arbitrage de la Loi sur le règlement des revendications de l'Ouest Arctique	WSA	IAN	6	0	N	S	0	Créée en 1984.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Conseil d'arbitrage et Commission de révision	BAR	AGR	6	0	N	S	0	Créée en 1988 sous la Loi C-141 (33/2). Les membres sont nommés par le Ministre.	
Conseil d'entreprise Cap-Breton	EBB	SEN	6	0	N	S	0	Créé par décret du C.P. 1986-1149. Le décret du C.P. 1987-1602 daté du 30 juillet 1987 transfère au ministre de l'Expansion industrielle régionale au leader du gouvernement au Sénat les pouvoirs, devoirs et fonctions qui se rattachent au Conseil d'Entreprise Cap-Breton.	
Conseil d'harmonisation des hydrocarbures extracôtiers	OGA	RSN	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-58 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 11/06/92.	
Conseil de l'étude de gestion de l'environnement	ESM	RSN	6	0	N	S	0	Créée en 1987.	
Conseil de l'organisation pour la conservation du saumon du Nord de l'Atlantique	CNX	DFO	6	0	N	S	0	Créée en 1983.	
Conseil de la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard	IPR	MOT	0	0	N	N	0		
Conseil de promotion économique du Canada atlantique	ACB	DFO	6	0	N	S	1	Créée en 1988 sous la Loi C-132 (33/2). Les membres sont nommés par le GEC.	
Conseil de révision de l'adaptation au travail	LAR	REH	6	0	N	S	0	Créée en 1982. Le projet de Loi C-44 (36/1) propose la liquidation de ce Conseil. (Loi pas adoptée due à la prorogation de la (36/1) session parlementaire.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Conseil des normes extracôticières de formation	OOG	RSN	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-58 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 11/06/92.	
Conseil du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	ACZ	MLL	6	0	N	S	1	Le décret du C.P. 1998-2029 désigne le Ministre du Travail comme ministre responsable. Le décret du C.P. 2004-0875 charge le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences de l'administration du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour l'application de la Loi sur la gestion des finances publiques; et abroge le décret C.P. 1998-2029; à compter du 20 juillet 2004. Le décret du C.P. 2004-1194 charge le ministre du Travail de l'application de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.	
Conseil international sur l'étain	TIN	EXT	0	0	N	N	0		
Conseil national du bien-être social	NCW	CSD	6	0	N	S	0	Créée en 1962. Min. Affil. changé de REH à CSD.	
Conseil sur la faune - Parc national Wood Buffalo	WAB	DOE	7	0	N	N	0	Créée sous la Loi C-59 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 11/06/92.	
Conseil sur la qualité des eaux des Grands Lacs	GLW	EXT	6	0	N	N	0	Créée en 1978.	
Conseil sur le développement régional industriel	IRD	DUS	6	0	N	S	0		
Conseil sur les normes du grain de l'Est et de l'Ouest du Canada	EWG	AGR	6	0	N	S	0	Créée en 1930.	
Conseils arbitraux	BOR	CSD	6	0	N	S	0	Créée en 1970 sous la Loi sur l'assurance-chômage. Les membres sont nommés par le GEC. Ratt. Min. changé de REH à CSD.	
Cour canadienne de l'impôt (juges)	JTC	JUS	6	0	N	S	0	Créée en 1983.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Cour de la citoyenneté canadienne	CCT	IMC	6	0	S	S	0		
Cour fédérale du Canada	JFC	JUS	6	0	N	S	0	Créée en 1971. Pour la Greffe de la Cour fédérale du Canada voir sous la Section 2.	
Cour suprême du Canada	JSC	JUS	6	0	N	S	0	Créée en 1875. Représente seulement les juges et les officiers de la cour.	
Forces Canadienne (membres militaire)	NFD	DND	6	0	N	S	1		
Gendarmerie royale du Canada (membres de la force)	GRM	PSP	6	0	N	S	0	Ratt. Min. changé de SOL à PSP.	
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	NWT	PCO	0	3	S	S	0		
Gouvernement du Nunavut	NUN	IAN	0	3	S	S	0	Créée sous la Loi C-132 (34/3) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 4 juin 1993. Sanction royale: le 10 juin 1993. Le décret du C.P. 1996-1793 fixe au 26 novembre 1996 la date d'entrée en vigueur de certains articles de la Loi. Correction au code org.	
Gouvernement du Yukon	YUK	PCO	0	3	S	S	0	La Loi C-39 (37/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes, le 3 décembre 2001, remplace la Loi sur le Yukon, d'une part, afin de la moderniser -- elle reconnaît l'existence d'un système de gouvernement responsable au Yukon et change le nom de certaines institutions publiques conformément aux usages courants -- et, d'autre part, afin de donner à la Législature du Yukon des compétences législatives additionnelles à l'égard des biens réels domaniaux et des eaux du Yukon. Le décret du C.P. 2003-0394, en date du 27 mars 2003, fixe au 1er avril 2003, la date d'entrée en vigueur.	
Groupe de conseillers médicaux	MAG	RSN	6	0	N	S	0		

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Groupes consultatifs sectoriels sur le commerce extérieur	SAG	CTI	6	0	N	S	0	Ratt. Min. changé de MSI à CTI.	
Héritage Canada	HER	IAN	0	0	S	N	0		
Institut canadien des langues patrimoniales	CHL	PCH	6	0	N	S	0	Créée sous la Loi C-37 (34/2) telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 19/10/90. Le C.A. et le directeur exécutif sont nommés par le GEC.	
Office Canada-Nouvelle-Écosse de l'hydrocarbure extra côtières	CNO	RSN	6	4	N	N	1		
Office Canada-Terre-Neuve de l'hydrocarbure extra côtières	CFO	RSN	6	4	N	N	1		
Office d'aménagement territorial du Sahtu	SAP	IAN	6	0	N	S	1	La Loi C-6 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 17 mars 1998, crée cet office. Sanction royale: le 18 juin 1998.	
Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon	YSE	IAN	0	Z	N	S	1	La Loi C-2 (37/2), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 18 mars 2003, constitue cet office. Sanction royale: le 13 mai 2003. Les dispositions sur l'établissement du conseil de l'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon entrent en vigueur une fois que le projet de loi est approuvé. Une période de transition de dix-huit mois s'ensuivra afin de permettre la nomination des membres au conseil, l'établissement des bureaux locaux, l'élaboration des règles de procédure, et l'embauche et la formation du personnel.	
Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie	MEV	IAN	6	0	N	S	1	La Loi C-6 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 17 mars 1998, crée cet office. Sanction royale: le 18 juin 1998.	
Office de développement économique des autochtones	NDB	DUS	6	0	N	S	0	Créée en 1983.	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Office des droits de surface du Yukon	YUS	IAN	6	0	N	S	1	<p>La Loi C-55 (35/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 25 novembre 1994, établit cet organisme.</p> <p>Sanction royale: le 15 décembre 1994.</p> <p>La Loi C-39 (37/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes, le 3 décembre 2001, abroge la Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon.</p> <p>Sanction royale: le 27 mars 2002.</p> <p>Le décret du C.P. 2003-0394, en date du 27 mars 2003, fixe au 1er avril 2003, la date d'entrée en vigueur.</p> <p>Correction en date du 23 juin 2004: La date d'entrée en vigueur du 1er avril 2003 est pour la Loi sur le Yukon. La Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon n'a pas encore eu de date d'entrée en vigueur d'abrogation..</p>	
Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest	NWW	IAN	6	0	N	S	1	<p>Créée en 1972.</p> <p>Tombe sous la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest d'après la Loi C-51 telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 15/06/92.</p>	
Office des eaux du Nunavut	ENW	IAN	0	0	N	S	1	<p>La Loi C-33 (37/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 2 novembre 2001, établit l'Office des eaux du Nunavut. Les membres sont nommés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.</p> <p>Sanction royale: le 30 avril 2002.</p> <p>L'Office des eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut remplissent leurs rôles, comme le prévoit l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (conclu en 1993) depuis 1996 et 1995 respectivement.</p> <p>Correction à la LAF.</p>	
Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie	MEW	IAN	6	0	N	S	1	<p>La Loi C-6 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 17 mars 1998, crée cet office.</p> <p>Sanction royale: le 18 juin 1998.</p>	
Office des terres et des eaux du Sahtu	STU	IAN	6	0	N	S	1	<p>La Loi C-6 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 17 mars 1998, crée cet office.</p> <p>Sanction royale: le 18 juin 1998.</p>	
Office gwich'in d'aménagement territorial	GPT	IAN	6	0	N	S	1	<p>La Loi C-6 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 17 mars 1998, crée cet office.</p> <p>Sanction royale: le 18 juin 1998.</p>	
Office gwich'in des terres et des eaux	GLT	IAN	6	0	N	S	1	<p>La Loi C-6 (36/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 17 mars 1998, crée cet office.</p> <p>Sanction royale: le 18 juin 1998.</p>	

Organisations Diverses du Gouvernement Canadien

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Code Org.</i>	<i>Ratt. Min.</i>	<i>Assujettie aux lois suivantes</i>					<i>Agent</i>	<i>Observations</i>
			<i>LAF</i>	<i>LEFP</i>	<i>LPFP</i>	<i>LLO</i>	<i>LAIP</i>		
Offices de promotion et de recherche (divers)	FPP	AGR	6	0	N	N	0		Créée sous la Loi C-54 (34/3). Remplace l'Office de commercialisation des produits de la ferme.
Résidence du Gouverneur général (employés)	SGH	PCO	6	0	S	S	0		
Sénat (employés)	SEN	SEN	6	3	S	S	0		Créée en 1867.
Tribunal d'appel du grain	GAT	AGR	6	0	N	S	0		Créée en 1930.
Tribunal des droits de surface du Nunavut	TNS	IAN	0	0	N	S	1	N	La Loi C-33 (37/1), telle qu'adoptée par la Chambre des communes le 2 novembre 2001, établit le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Le Tribunal est un organisme public formé d'au plus onze membres nommés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Sanction royale: le 30 avril 2002. L'Office des eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut remplissent leurs rôles, comme le prévoit l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (conclu en 1993) depuis 1996 et 1995 respectivement. Correction à la LAF.
Tribunaux de révision du régime de pensions du Canada	CPT	CSD	6	0	N	S	0		Créée en 1986. Nomination des membres fait par le Gouverneur en conseil. Ratt. Min. changé de REH à CSD.
Tribunaux disciplinaires, Services pénitentiaires canadiens	DCP	SOL	6	0	N	S	1		